



L'assemblée mondiale de la santé adopte un traité de lutte anti tabac qui fera date

Rubrique : actualités - Date : lundi 26 mai 2003

Communiqué de presse WHA/1 21 May 2003 La Convention-cadre pour la lutte antitabac est désormais prête à être signée Les 192 membres de l'Organisation mondiale de la Santé, ont aujourd'hui adopté à l'unanimité la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac qui vise à limiter les décès et les maladies dus au tabac. Il s'agit du premier traité international négocié sous l'égide de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

La convention demande aux pays d'imposer des restrictions sur la publicité, le parrainage et la promotion en faveur du tabac, de mettre en place un nouvel étiquetage, d'adopter des mesures pour assurer la propreté de l'air à l'intérieur des locaux et de renforcer la législation afin de supprimer la contrebande du tabac.

« Aujourd'hui, nous mettons tout en oeuvre pour sauver des milliards de vies et protéger la santé des futures générations. Il s'agit d'un moment qui fera date en matière de santé publique mondiale et qui montre la volonté de la communauté internationale de s'attaquer directement à l'une des menaces qui pèsent sur la santé », a annoncé le Dr Gro Harlem Brundtland, Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé à la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé.

« Il faut maintenant que cette convention entre en vigueur dès que possible et que les pays s'en servent comme base de la législation nationale relative à la lutte antitabac », a-t-elle déclaré.

En gestation pendant quatre ans, la Convention-cadre pour la lutte antitabac a été la priorité des activités menées au niveau mondial par l'OMS pour endiguer l'épidémie de tabagisme. Le tabac tue actuellement environ cinq millions de personnes par an. Le nombre des décès pourrait doubler d'ici à 2020 si les pays n'appliquent pas les mesures énoncées dans la convention-cadre. Le taux de tabagisme décline dans certains pays industrialisés mais il augmente, notamment chez les jeunes, dans de nombreux pays en développement. Ceux-ci compteront plus de 70 % des décès prévus.

« Nous devons faire tout notre possible pour veiller à ce que les jeunes, partout dans le monde, aient toutes les chances de mener une vie saine. Il nous est possible d'assumer cette responsabilité en signant et en ratifiant la convention-cadre, et en prenant les mesures nécessaires », a déclaré le Dr Brundtland.

Pour que la convention-cadre entre en vigueur, 40 pays doivent la ratifier ou l'accepter d'une manière ou d'une autre.

« Tous les délégués des pays présents dans cette salle pourront témoigner des difficultés que nous avons rencontrées dans la rédaction du document final. Nous devons maintenant veiller à ce que l'accord que nous avons conclu atteigne son but - sauver des vies et prévenir la maladie », a déclaré l'Ambassadeur Luis Felipe Seixas de Corrêa, diplomate brésilien qui a présidé l'organe intergouvernemental de négociation de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. La sixième tournée de négociations qui a abouti au texte final s'est achevée le 1er mars 2003.

L'assemblée mondiale de la santé adopte un traité de lutte anti tabac qui fera date

La convention-cadre sera ouverte à la signature au Siège de l'OMS du 16 au 22 juin 2003, puis au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 30 juin 2003 au 29 juin 2004.

Tous les communiqués de presse, aide-mémoire et articles de fond ainsi que d'autres informations sur le sujet se trouvent sur la page d'accueil de [l'OMS](#)